



## Mini-synthèse

Les populations cibles ont été définies par les recommandations ANAES de 2003 et HAS de 2014.

### Population générale

Les sujets symptomatiques ou asymptomatiques pour lesquels un dépistage du diabète doit être fait répondent au critère suivant :

- **âge > 45 ans** ;

et un ou plusieurs des marqueurs et/ou facteurs de risque de diabète suivants :

- **surpoids**, défini par un IMC  $\geq 28$  kg/m<sup>2</sup> ;
- **sédentarité**, définie par l'absence d'activité physique régulière (30 minutes, 3 fois par semaine) ;
- **origine géographique** non caucasienne et/ou migrante ;
- **antécédent personnel** de diabète gestationnel ou d'accouchement d'un ou plusieurs enfants de poids de naissance > 4 kg ;
- **antécédent familial** de diabète chez un apparenté du 1<sup>er</sup> degré (père, mère, fratrie) ;
- **traitement en cours ou un antécédent de diabète induit** (antipsychotiques atypiques, corticoïdes, etc.) ;
- anomalie de la glycorégulation ou **prédiabète** (glycémie à jeun comprise entre 1,10 g/l (6,1 mmol/l) et 1,26 g/l (7,0 mmol/l)).

### Population à haut risque cardiovasculaire

Le diabète de type 2 doit également être recherché chez les sujets ayant des facteurs de risque cardiovasculaire, répondant au critère suivant :

- **âge > 45 ans** ;

et un ou plusieurs des marqueurs de risque de diabète suivants :

- **hypertension artérielle traitée ou non traitée**, définie par une pression artérielle systolique > 140 mmHg et/ou une pression artérielle diastolique > 90 mmHg et/ou une hypertension artérielle connue traitée ;
- **dyslipidémie traitée ou non traitée**, définie par une HDL-cholestérolémie < 0,35 g/l (0,9 mmol/l) ou une triglycéridémie > 2 g/l (2,3 mmol/l).

### Population en situation de précarité

Le diabète de type 2 doit être recherché chez les sujets répondant au critère suivant :

- **âge > 45 ans** ;

et aux caractéristiques suivantes :

- **précarité** définie par un score EPICES > 30<sup>72</sup> ;
- **avec ou sans autre marqueur de risque associé.**

72. Le score de précarité EPICES, tel qu'il est utilisé dans les centres d'examen de santé, est fondé sur 11 questions explorant les différents champs socioéconomiques, le score variant de 0 (absence de précarité) à 100 (précarité maximum). Institut de veille sanitaire, Sass C, Moulin JJ, Guéguen R, Abric L, Dauphinot V, et al. Le score Epices : un score individuel de précarité. Construction du score et mesure des relations avec des données de santé, dans une population de 197 389 personnes. BEH 2006;(14):93-6.

